

notre désaccord porte sur 10 millions de francs alors qu'on nous demande 820 millions de francs.

Je voudrais juste, avant de venir sur ce point, remercier M^{me} Grossenbacher d'avoir souligné le mérite de M. et M^{me} Weiss-Stauffacher qui nous font tout de même un don extrêmement important évalué à 50 millions de francs. On ne l'a pas assez dit, me semble-t-il, dans l'ensemble de ce débat.

Je voudrais remarquer que M. Meyer Theo a eu satisfaction: d'abord le Conseil fédéral a dit qu'il était absolument d'accord avec le postulat de la commission «Standards de finition des constructions fédérales» (93.3532) et a reconnu qu'il pouvait y avoir, sur l'ensemble des dépenses qui seront engagées, un potentiel d'économies à exploiter encore, et je me tourne du côté de ceux qui devront exploiter ce potentiel d'économies. Ils ont entendu.

J'en viens maintenant à la question de ces 10 millions de francs. L'objectif qui était proposé par le Conseil fédéral, c'était de rendre notre travail de contrôle un peu plus simple. Nous n'allons pas nous battre longtemps sur cette question. Lors du vote sur l'ensemble, la commission a donné son accord par 9 voix sans opposition, c'est-à-dire à l'unanimité. En ce qui concerne les 819,95 millions de francs, eh bien, nous allons, comme vient de le faire la présidente de la commission, vous inviter à vous en tenir à cette décision, c'est-à-dire à refuser la proposition de minorité. Mais cette minorité, tout de même, sur ce point, était forte. On vous l'a rappelé tout à l'heure, cette demande était votée par quatre de nos collègues. Quatre, au contraire, s'y sont opposés. J'ai dit que l'objectif était d'avoir une procédure simplifiée, de faire entrer cette demande dans un crédit de programme et non pas dans les crédits additionnels que nous connaissons habituellement et qui obligent, effectivement, l'administration à redonner pas mal d'informations. Mais, j'ai remarqué aussi que dans les petits crédits additionnels qui figurent dans le message dont on discute aujourd'hui, il y a 4,2 millions de francs et ça n'a pas donné lieu à de longues discussions.

J'ajoute une information qui s'inscrit dans la logique du Conseil fédéral et de votre propre décision, c'est qu'avec les crédits que vous avez accordés récemment à la Commission de la politique de sécurité, c'est-à-dire pour les constructions militaires, vous avez admis cette procédure d'un crédit de programme. Alors, pourquoi le faire dans un cas et pas dans l'autre?

Je vous invite donc à rejeter la proposition de minorité.

Bundesrat Stich: Ich bitte Sie, den Minderheitsantrag abzulehnen. Wenn Sie wirklich sparen wollen, dann stimmen Sie hier der Mehrheit zu. Denn die Berechtigung des Nachtrages beziehungsweise der Teuerung wird auf jeden Fall exakt kontrolliert; das ist keine Frage. Sie werden ohnehin sicher sein können, dass Sie nicht unter «Teuerung» irgendwelche anderen Aufwendungen finden werden; das ist selbstverständlich. Aber was Sie einsparen, ist Arbeit der Verwaltung.

Es wurde jetzt gesagt, man könne die Botschaften kurz abfassen. Postulate, Kleine Anfragen und Motionen sind gelegentlich auch kurz abgefasst. Aber sie geben uns trotzdem viel, viel Arbeit. Man muss sie nämlich zuerst bearbeiten, dann in die Aemterkonsultation geben und nachher noch im Bundesrat behandeln. Das heisst, zu jedem dieser Geschäfte muss nur auf der Stufe Bundesrat die Antwort bereits in mindestens 40 Exemplaren verteilt werden, ganz abgesehen davon, dass wir nachher noch Botschaften drucken müssen, was schlicht und einfach überflüssig ist.

Die Garantie, dass in diesem Sammelkredit nichts anderes enthalten ist, haben Sie ohnehin. Teuerungsbedingten Verpflichtungen müssen wir nachkommen, wenn es vertraglich abgemacht und ausgewiesen ist. Wir müssen diese Kosten bezahlen, selbst wenn Sie solche Kredite einmal ablehnen würden. Das Bundesgericht würde dann halt den Bund zu Schadenersatz verurteilen. Das ist so selbstverständlich, dass es da nichts zu deuteln gibt.

Also, stimmen Sie bitte der Mehrheit zu!

Abstimmung – Vote

Für den Antrag der Minderheit

58 Stimmen

Für den Antrag der Mehrheit

46 Stimmen

Le président: Ce vote vaut également pour l'article 2 (minorité Ruckstuhl).

Art. 2

Antrag der Kommission

Mehrheit

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Minderheit

(Ruckstuhl, Giger, Hildbrand, Rutishauser)

.... Artikel 1 Absatz 2 geringfügige

Art. 2

Proposition de la commission

Majorité

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Minorité

(Ruckstuhl, Giger, Hildbrand, Rutishauser)

.... à l'article premier alinéa 2, à transférer

Angenommen gemäss Antrag der Minderheit

Adopté selon la proposition de la minorité

Art. 3

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Entwurfes

101 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

93.3532

Postulat KöB-NR (93.052)

Ausbaustandards bei Bundesbauten

Postulat CCP-CN (93.052)

Standards de finition

des constructions fédérales

Wortlaut des Postulates vom 2. November 1993

Der Bundesrat wird aufgefordert, die teilweise zu hohen Ausbaustandards bei Bundesbauten auf ihr Kosten-Nutzen-Verhältnis zu überprüfen und wenn nötig herabzusetzen. Die Zukunftsperspektiven und Unterhaltskosten dürfen dabei nicht vernachlässigt werden.

Texte du postulat du 2 novembre 1993

Le Conseil fédéral est prié de réexaminer les standards de finition des constructions fédérales, en partie trop élevés, du point de vue du rapport coût/utilité et, le cas échéant, de les abaisser. A cet effet, il conviendra de ne pas négliger les perspectives d'avenir et les frais d'entretien.

Ueberwiesen – Transmis

Postulat KöB-NR (93.052) Ausbaustandards bei Bundesbauten

Postulat CCP-CN (93.052) Standards définition des constructions fédérales

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1993
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	04
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	93.3532
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.12.1993 - 08:00
Date	
Data	
Seite	2175-2175
Page	
Pagina	
Ref. No	20 023 446

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.